



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU MALI A ROME - ITALIE

REPRESENTATION
PERMANENTE AUPRES FAO - FIDA - PAM

Communiqué N° 221 /AMR/2020/DC1

L'Ambassade de la République du Mali à Rome informe la Communauté malienne de la juridiction que la reprise de ses activités consulaires est prévue pour **le mardi 26 mai 2020 à 9h30**.

A cet effet et en application du Décret du Premier Ministre de la République Italienne relatif aux dispositions d'hygiène et sécurité en vue de circonscrire l'expansion de la maladie à Coronavirus, ainsi que celles relatives au déconfinement, les mesures suivantes devront être observées par le personnel et les usagers de l'Ambassade, il s'agit de :

- l'accès à l'Ambassade subordonné à la prise de rendez-vous au numéro suivant : **(0039) 0644254068** ou en ligne sur le site de l'Ambassade dès que possible ;
- l'accueil des usagers désormais dans la cour de l'Ambassade sous un chapiteau avec marquage au sol ;
- du port obligatoire de masques par les usagers dans l'enceinte de l'Ambassade ;
- du lavage des mains au savon et de l'utilisation du gel désinfectant ; disponible au sein de l'Ambassade
- du respect des mesures de distanciation sociale.

L'Ambassade sait pouvoir compter sur la bonne compréhension de chacun et de tous pour le respect des dispositions sus-indiquées.

Rome, le 14 mai 2020

